



WILWISHEIM

AUJOURD'HUI

N ° 139

DECEMBRE 2016

Noël des Aînés 2016



Le mot du maire

Au moment où les rues et les habitations s'illuminent, où les préparatifs de Noël dans nos maisons vont bon train, le moment est venu pour la municipalité de faire le point de l'année qui vient de s'écouler. Une année 2016 marquée par les réflexions pour les travaux en cours et à envisager :



- Voiries : Les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement dans la rue du château et ses rues annexes viennent de se terminer. Le renouvellement des réseaux d'eau potable est en cours dans ce même périmètre. Dans les mois à venir, de nouvelles tranchées accueilleront l'enfouissement ponctuel des réseaux électriques et de télécommunications.
- Aménagement des abords du manoir : L'édifice faisant l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques depuis 2003, les réflexions ont été menées conjointement avec l'association « Les amis du château », la municipalité et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). L'aménagement consistera en la restauration des grilles, la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la création de stationnements stabilisés, la reconstruction du mur d'enceinte et la remise en état de la fontaine des loups. La commune a sollicité des aides financières auprès de la Région, notamment via le fond de soutien à l'investissement public de l'Etat, de l'Etat via la dotation d'équipement territorial et via la DRAC. La commune n'attend plus que l'obtention de l'accord des subventions de la DRAC pour démarrer ces travaux.
- Ecole : la commune a investi dans de nouveaux supports pédagogiques de travail, les vidéos projecteurs interactifs. En parallèle, des réflexions sont menées pour sécuriser le bâtiment.
- Sport : L'éclairage du terrain de football a été validé par le conseil municipal, mais nous sommes en attente des accords de subventions sollicitées auprès de la Ligue du Football et de la Région pour débiter les travaux.
- Urbanisme : cette année a été riche en demandes d'urbanismes : 16 permis de construire, 20 déclarations préalables et 1 permis de démolir dans notre village. La première tranche du lotissement communal est entièrement commercialisée, à part une parcelle destinée à un collectif de 4 logements. Avis aux investisseurs...

Au niveau de l'intercommunalité, 2 grands axes affectant notre commune se dessinent :

- Concernant le PLUI : les travaux de réflexion sont menés pour l'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) de notre futur plan local d'urbanisme intercommunal (voir feuillet ci-joint)
- Concernant la zone artisanale : en application de la loi NOTRe, la commune devra transférer à partir du 1^{er} janvier 2017 les compétences liées à la gestion de la zone d'activité, rue de l'Artisanat.

Cette fin d'année est également l'occasion pour l'équipe municipale de remercier toutes les personnes qui contribuent à la dynamique du village, à son embellissement, à son entretien (trottoirs, espaces verts publics,..) et à son fleurissement au fil des saisons. Merci également aux associations pour leurs actions menées tout au long de l'année. Un remerciement tout particulier à tous ceux qui par leurs décorations de Noël contribuent à cette belle ambiance de Noël.

Joyeuses fêtes de fin d'année et bonne année 2017 !

Votre Maire, Raphaël ADAM
Tél 06 64 51 92 78

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

• Séance du 19 juillet 2016

Membres présents : 9
Membres excusés : 4 dont 2 qui donnent pouvoir
Membres absents : 2
Secrétaire de séance : Dominique ROOS

1) Vidéoprojecteurs interactifs pour l'école

Les conseillers municipaux décident d'acheter deux vidéoprojecteurs interactifs pour les salles de classe des cycles 2 et 3. Ils retiennent l'offre d'Alsace Micro Service, la mieux disante, pour un montant de 8 496,- € HT.

2) Economie d'énergie de l'éclairage public Rue du Lienbach

Les conseillers municipaux décident de rénover l'éclairage public de la Rue du Lienbach en installant des plateaux led. Ils retiennent l'offre de l'Entreprise REXEL pour un montant de 1 252,- € HT.

3) Travaux dans l'appartement communal au-dessus de la mairie 1^{er} étage côté Ouest

Après visite de l'appartement, les conseillers décident d'une rénovation intégrale en abattant des cloisons pour transformer le logement de 4 pièces en 3 pièces. Ils autorisent le Maire à consulter différentes entreprises.

4) Zone artisanale : Section 28 parcelles n° 536 et 545

Après débat, les conseillers municipaux autorisent le Maire à ordonner la libération des parcelles n° 536 et 545, dans un délai de 15 jours, de tous éléments considérés comme déchets. Au-delà de ce délai, ils seront retirés par la commune et les frais d'enlèvement et de traitement y afférents seront refacturés à son ou ses anciens locataires qui a ou ont exploité ces parcelles de 2004 au 27 juin 2016.

• Séance du 9 août 2016

Membres présents : 11
Membres excusés : 4 dont 2 qui donnent pouvoir
Secrétaire de séance : Dominique ROOS

1) Attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de la Rue du Château, de la Place de l'église et des abords du château : Lot n° 1 – Rénovation du réseau d'assainissement

Quatre entreprises ont déposé une offre : GCM, WICKER, ADAM et SOTRAVEST.
Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre M2I et l'avis de la commission d'appel d'offres, les conseillers municipaux attribuent le marché à l'Entreprise WICKER de SCHAFFOUSE SUR ZORN pour un montant de 147 961,- € HT, offre la plus avantageuse économiquement et techniquement.

2) Poste d'ATSEM : revalorisation de la rémunération et augmentation du temps de travail

Les conseillers décident de revaloriser la rémunération du poste d'ATSEM de 1^{ère} classe CDI, occupé par Mme KOELL, à compter du 01/09/2016. Le point relatif à l'augmentation du temps de travail sera reporté au prochain conseil.

• Séance du 27 septembre 2016

Membres présents : 13
Membres excusés : 2 dont 1 qui donne pouvoir
Secrétaire de séance : Dominique ROOS

1) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Après débat, les conseillers décident d'approuver les modifications statutaires de la COM/COM correspondant à l'inscription dans ses statuts des compétences suivantes :

- Défense contre les inondations et contre la mer
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols.

2) Décision modificative de crédits

Conformément à la circulaire ministérielle, la Trésorerie de Hochfelden a demandé d'imputer les travaux intérieurs de l'église en Section Fonctionnement et non pas en Section Investissement comme prévu au budget primitif 2016. Par conséquent, il y a lieu de transférer un montant de 100 000,- € de la Section Investissement à la Section Fonctionnement.

3) Vente d'une parcelle dans la zone artisanale

Les conseillers municipaux décident de vendre à la SCI WRODELIN la parcelle n° 83 et une partie de la parcelle n° 87 de la Section 33 au prix de 1 630,- € HT l'are. L'acte de vente devra être régularisé avant le 31/12/2016.

4) Réalisation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

En application du décret n° 2001-1016 du 05/11/2001, tout employeur est tenu d'élaborer un document unique d'évaluation des risques professionnels auxquels peut être exposé son personnel. Une consultation a été lancée. Sur les quatre offres reçues, les conseillers retiennent celle du Bureau VERITAS pour un montant de 750,- € HT.

5) Travaux d'éclairage du terrain de football et du parking

Une consultation a été lancée pour des travaux de renouvellement et de modernisation de l'éclairage du terrain de football. Sur les trois offres reçues, les conseillers retiennent celle de l'Entreprise REMOND de WINGERSHEIM pour un montant de 50 292,50 € HT. Par ailleurs, ils confient les travaux d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'électricité à ELECTRICITE DE STRASBOURG pour un montant de 1 131,01 € HT.

Ils sollicitent également des subventions auprès de la Région ACAL et de la Ligue du Football Amateur.

Ils approuvent, à la majorité, le plan de financement ci-dessous :

- Dépenses :	
Coût estimatif des travaux TTC :	61 708,21 €
- Recettes :	
Plan régional de soutien :	10 284,70 €
Fond d'aide au football amateur :	12 855,88 €
Participation de l'AS Wilwisheim :	10 000,00 €
Fonds libres de la commune :	28 567,63 €

6) Approbation de l'Avant Projet Définitif du Manoir

Les conseillers approuvent l'estimation du coût des travaux en phase Avant Projet Définitif présentée par M. Fabien MICHEL, qui s'élève à 357 433,80 € HT. Ils autorisent le Maire à lancer les appels d'offres après obtention du permis de construire.

7) Poste d'ATSEM : augmentation du temps de travail

Suite à la demande formulée par l'agent en poste sollicitant une augmentation de son temps de travail à raison de 5 h en plus par semaine en raison de sa charge de travail, les conseillers décident d'augmenter son temps de travail de 4h par semaine à compter du 01/11/2016. Son temps de travail passe ainsi de 24h à 28h hebdomadaire.

• Séance du 12 octobre 2016

Membres présents : 13
Membres excusés : 2 dont 1 qui donne pouvoir
Secrétaire de séance : Dominique ROOS

1) Mise en souterrain des réseaux ORANGE : Place de l'église et Rue du Château

Le chiffrage estimatif établi par ORANGE comprenant les frais d'ingénierie civile, d'études et de travaux de câblage s'élève à 7 840,- € net. Les conseillers autorisent le Maire à signer la convention avec ORANGE.

2) Projet de réaménagement de la rue et des abords du Château, de la Place de l'église, de la rue du Carillon, de la rue de l'Ecole et de la rue du Gravier : validation de l'AVP

Après différentes réunions de travail avec le Groupement d'études M2I et les conseillers municipaux et après la réunion publique du 09/09/2016, les conseillers valident l'avant-projet de l'opération élaboré par les bureaux d'étude pour un coût prévisionnel des travaux s'élevant à 933 304,50 € HT.

Ils sollicitent le Conseil Départemental pour l'aide au financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- <u>Dépenses</u> :	933 304,50 € HT
- <u>Recettes</u> :	
Subvention du Conseil Départemental :	39 200,00 €
Fonds libres de la commune :	500 000,00 €
Emprunt :	394 104,50 €

3) Lancement des appels d'offres relatifs aux travaux de voirie et de réseaux secs

Vu l'approbation de l'AVP, les conseillers autorisent le Maire à lancer les consultations des marchés des travaux.

4) Déplacement de l'armoire de sous-répartition des réseaux ORANGE

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la Rue du Moulin, les conseillers autorisent le Maire à signer la convention avec ORANGE pour le déplacement de l'armoire de sous-répartition (SR) pour un montant de 21 828,30 € HT.

5) Mission de Coordination Sécurité Protection Santé

Vu l'approbation de l'AVP, les conseillers autorisent le Maire à lancer les consultations des marchés de travaux relatifs à la mission CSPS et à attribuer l'offre à l'entreprise la mieux disante.

6) Demande de subvention au titre de l'opération de sécurisation des établissements scolaires

Le Maire donne lecture de l'instruction NOR INTK 16239663 du 29/09/2016 transmise à la Commune. Suite à cette instruction, les conseillers autorisent le Maire à solliciter l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour la constitution d'un dossier, ainsi que l'Etat pour une demande de subvention à hauteur de 80 % du montant HT.

• Séance du 23 novembre 2016

Membres présents : 11
Membres excusés : 4 dont 2 qui donnent pouvoir
Secrétaire de séance : Virginie SCHNEIDER

1) Suppression du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu la loi du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, qui stipule que le CCAS est facultatif pour les communes de moins de 1 500 habitants, les conseillers municipaux décident de dissoudre le CCAS au 31/12/2016 et de transférer l'actif et le passif sur le budget principal de la commune.

2) Adhésion du CNAS par le biais du GAS

Les conseillers municipaux décident de mettre en place une action sociale en faveur du personnel adhérent au Comité National d'Action Sociale par le biais du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin. Cette adhésion permet aux adhérents de bénéficier de diverses prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques de réduction. Elle est reconduite chaque année par tacite reconduction, mais peut également être résiliée en fin de chaque année civile.

3) Protection sociale complémentaire des agents – risque prévoyance

Les conseillers municipaux décident de modifier à compter du 01/01/2017 la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque « prévoyance » couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès des fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé.

4) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Les conseillers municipaux approuvent la modification des statuts de la COM/COM portant sur la mise en conformité avec la loi NOTRE, qui prévoit le transfert d'un certain nombre de compétences obligatoires et optionnelles aux communautés de communes.

5) Attribution des travaux de réaménagement de la Rue du Château, de la Place de l'Eglise et des abords du château

Les conseillers municipaux attribuent :

- Le lot 2 « Travaux de voirie » à l'Entreprise COLAS EST pour un montant de 609 757,95 € HT
- Le lot 3 « Travaux de génie civil réseaux secs à l'Entreprise EST RESEAUX pour un montant de 164 764,30 € HT
- Le lot 4 « Travaux de parachèvement paysagers » à l'Entreprise FENNINGER pour un montant de 29 328,86 € HT.

Ils approuvent le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

- Dépenses :	
Coût estimatif des travaux	964 621,33 € TTC
- Recettes :	
Conseil Départemental : contrat de territoire	39 200,00 €
Emprunt :	500 000,00 €
Fonds libres de la commune :	425 421,33 €

6) Avenant n° 1 du marché de maîtrise des travaux de voirie

Les conseillers municipaux autorisent le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec M2I qui passe de 42 949,- € HT à 43 989,97 € HT.

7) Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs

L'offre a été attribuée à l'Entreprise la mieux disante, à savoir l'Entreprise ACE BTP de NOGENT, pour un montant de 2 350,- € HT.

8) Droit de stationnement

Monsieur GARIN Rodolphe, gérant de FOOD TRUCK THE ARTIST de HOCHFELDEN, sollicite un emplacement dans la commune pour vendre des burgers maison et artisanaux, des frites et des boissons fraîches. Les conseillers décident d'autoriser cette société à occuper le domaine public, Place de la Liberté, une fois par quinzaine (sauf les vendredis) et fixent le droit de stationnement annuel à 40,- €.

9) Demande de subvention pour la réalisation d'un document unique

Après délibération, les conseillers municipaux décident :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique par VERITAS pour 700 € HT
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention
- de solliciter une subvention auprès du FNP pour le projet d'évaluation des risques professionnels
- d'autoriser la Commune de Wilwisheim à percevoir une subvention pour le projet
- d'autoriser le Maire à signer la convention afférente et tout document relatif à ce dossier.

LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT

SECTION THEATRE : D'WELSNER BUHNE HUPSER

La section théâtrale de Wilwisheim fait part des représentations programmées comme suit :

- Samedi le 21 janvier 2017 à 20 h 15
- Dimanche le 22 janvier 2017 à 15 h
- Vendredi le 27 janvier 2017 à 20 h 15
- Samedi le 28 janvier 2017 à 20 h 15
- Vendredi le 3 février 2017 à 20 h 15
- Samedi le 4 février 2017 à 20 h 15

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Les pompiers informent que certains calendriers 2017 présentent un défaut (absence de certains mois).

Les personnes en possession d'un calendrier présentant un défaut voudront bien se manifester auprès de M. Daniel STORCK, 37 Rue du Général Leclerc.

BOUCHONS DE L'ESPOIR

L'association informe que la collecte des bouchons est arrêtée dans notre village. Merci de ne plus déposer de bouchons à la mairie.

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ALSACE DECHETS ROHRBACH

L'association ASADR 67 communique sur la fin de l'exploitation de la décharge du Rohrbach le 31/12/2016 au travers d'un article que vous trouverez ci-joint.



REVEILLON

L'entrée dans la nouvelle année incite à la fête. Comme chaque année, nous vous demandons de faire preuve de civisme et de ne pas causer de dégât à autrui. La fête sera d'autant plus belle.





HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Nous vous rappelons ci-après les heures d'ouverture de la mairie :

- Les lundis de 9 h à 12 h
- Les mardis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Monsieur le maire reçoit sur RDV. Tél 06 64 51 92 78

La nouvelle adresse mail de la mairie est : mairie@wilwisheim.fr

Site internet : <http://wilwisheim.payszorn.com/>



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Il est rappelé aux nouveaux arrivants, ainsi qu'aux jeunes qui ont atteint l'âge de la majorité, que les inscriptions sur la liste électorale doivent être faites en mairie avant **le 31 décembre 2016**.

Une permanence exceptionnelle aura lieu le 31 décembre 2016 de 10h30 à 12h30. Merci de vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile établi au nom de la personne.

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger dès qu'ils ont atteints 16 ans. Cette inscription est obligatoire et permet aux jeunes de s'inscrire aux examens et concours de l'Etat



CALENDRIER DE RAMASSAGE DU TRI SELECTIF POUR 2017

A compter du **1er janvier 2017**, les jours de ramassage de la collecte sélective (bacs jaunes) **se feront les mercredis en semaines paires** et non plus les lundis en semaines impaires.

Veuillez consulter le planning en pièce jointe.



LOI SUR LES CHIENS

CLASSES



CHIENS CLASSES

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont répartis en 2 catégories :

Catégorie 1 : les chiens d'attaque (Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits pitbulls), Mastiff (chiens dits boerbulls), Tosa-Inu,

Catégorie 2 les chiens de garde et de défense (de race Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier, de race Rottweiler, de race Tosa, ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Ces chiens sont soumis à des mesures spécifiques et à certaines interdictions et obligations.

Si vous voulez posséder un tel animal, vous devez le déclarer auprès de la mairie.

WILWISHEIM AUJOURD'HUI

Directeur de la publication : Raphaël ADAM

Dépôt légal : décembre 2016

Imprimé en Mairie de 67270 WILWISHEIM

ENVIRONNEMENT – PAYS DE LA ZORN



La décharge du Rohrbach de Hochfelden fermera le 31 décembre 2016.

C'est un grand soulagement pour les communes riveraines !

Le site d'enfouissement du Rohrbach cessera d'être exploité le 31 décembre 2016, après 12 années de combat difficile mené par notre association.

Mais ne nous y trompons pas ! Après la fermeture, la Société SITA SUEZ a l'obligation d'assurer le suivi trentenaire de ce site pollué et classé BASOL.

Cette nouvelle étape qui commence en 2017 doit continuer à mobiliser notre vigilance pour plusieurs raisons :

- Environ 1/3 de la surface de la décharge (exploitation avant 1995) n'est pas équipé de géomembranes pour recueillir les lixiviats, donc une pollution latente du sous-sol existe.
- La nature des déchets enfouis au moins jusqu'en 2005 est inquiétante car la réglementation pour la nature des déchets autorisés à l'enfouissement était moins contraignante pour les sociétés qui exploitaient le site.
- N'oublions pas la présence de la capsule de lindane qui reste une menace énorme de pollution et qui tôt ou tard contaminera la nappe phréatique.

Trop de sites d'enfouissement en France ont été à la une de l'actualité suite à des constats de pollution de nappes phréatiques ou de cours d'eau.

L'ASADR 67 continuera à assurer son rôle de sentinelle et de membre de la Commission de Suivi de Site pour faire respecter les obligations de l'exploitant. Elle compte sur le soutien de ses membres, de la population et des élus pour mener à bien ce nouveau défi.



ASADR 67

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ALSACE DECHETS ROHRBACH 67

www.alsace-dechets.fr - asadr67@asadr67.eu

